

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 34 (2019)
Heft: 2

Artikel: La quadrature du cercle? : Patrimoine mondial, développement durable et tourisme
Autor: Matos-Wasem, Rafael
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-864873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La quadrature du cercle?

Patrimoine mondial,
développement durable et tourisme



Par Rafael Matos-Wasem, géographe, enseignant de tourisme à la Haute Ecole de Gestion de la HES-SO Valais-Wallis et chercheur indépendant
rafael.matos.wasem@gmail.com

Dans un monde en transformation accélérée, des éléments du passé considérés comme étant tout à la fois menacés et dignes d'être sauvegardés font l'objet d'une sollicitation accrue et même d'inventaire et de classement. Parmi les phénomènes pouvant mettre en péril les vestiges d'antan citons les processus concomitants et inextricables d'urbanisation, d'industrialisation, de mondialisation et de mobilité en hausse continue, sans oublier le rôle croissant du tourisme de masse depuis ses prémices à la fin du XIX^e siècle. Les impacts autant négatifs que positifs du tourisme – aussi sur le patrimoine – deviennent plus manifestes dès les années 1960 avec l'avènement, d'abord dans les pays industrialisés et en parallèle à la consommation de masse, d'une véritable boulimie du voyage. Devient-il par conséquent illusoire d'imaginer une coexistence harmonieuse entre patrimoine mondial et tourisme? Telle est la question abordée ici.

Le croisiérisme abonde en superlatifs. C'est emblématique de la démesure touristique, comme le montre ce saisissant contraste à Venise.

© Photo Rafael Matos-Wasem

Il n'est guère surprenant de voir apparaître, en 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial sous les auspices de l'Unesco, censée sauvegarder et protéger ce que l'on considère comme étant les sites les plus représentatifs et précieux sur les plans de la culture bâtie et de la nature. Des sites en nombre limité et par définition irremplaçables. La notion de «valeur universelle exceptionnelle» se trouve au cœur de ce dispositif. Il est toutefois légitime de questionner le processus de sélection, les sites patrimoine de l'humanité étant identifiés et qualifiés par des politiques et des experts excluant ainsi plus ou moins largement la population concernée en fonction du type de gouvernance prévalant dans le pays considéré. Quoi qu'il en soit, des observations et des intérêts touristiques divergents influencent les discussions menées autour de la convention elle-même, tandis que l'attrait et le potentiel touristiques figurent en bonne place parmi les critères retenus.

Il est ainsi admis que l'industrie du voyage peut contribuer à la sauvegarde et à la protection des sites à travers leur mise en valeur et au travail de sensibilisation mené. En en devenant fière, la population locale peut même y jouer un rôle de premier plan. Dans le même temps, l'inclusion dans la liste a fréquemment des visées grandement économiques étant donné que l'on peut y recourir en tant que puissant outil de marketing, ce qui ne manque souvent pas de

contribuer à la massification de l'afflux de visiteurs. Certains sites, à l'instar de Venise, n'en ont pas besoin, tandis que pour maints autres l'obtention de ce label peut constituer un important stimulus voire un déclencheur de tourisme de masse et de marchandisation du site labellisé.

Élargissement de la notion du patrimoine

Influencée par ce qui précède, de même que par l'élargissement même de la notion de patrimoine, l'Unesco va investir de nouveaux champs comme nous le suggère la formulation des concepts de paysage culturel (1992) et de patrimoine culturel immatériel, qui intéressent eux aussi les milieux

Comme bien d'autres sites victimes de leur succès, Cinque Terre (Italie), dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial date de 1997, doit gérer les très importants volumes de déchets produits par de véritables hordes de visiteurs.

© Photo Rafael Matos-Wasem

touristiques. Résultat des réflexions menées, la Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial (2002), le Mémorandum de Vienne sur le Patrimoine mondial et l'architecture moderne (2005) et la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) visent à davantage protéger les sites et leur contexte immédiat des profondes transformations paysagères qui peuvent les affecter, y compris des effets les plus manifestes de leur mise en tourisme. Dans ces développements conceptuels, et comme l'expliquent Bourdeau, Gravari-Barbas et Robinson*, l'on assiste à un glissement progressif de ce qui figure au centre de l'attention, de l'objet patrimonial en soi à la relation que ce dernier noue avec son lieu et son contexte matériel, social et même touristique. Dans le Mémorandum de Vienne n'évoque-t-on pas par exemple le «sens du lieu», la «vitalité sociale et culturelle» et la «compréhension approfondie de l'histoire, de la culture et de l'architecture du lieu»? Des considérations initialement purement

* Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas, Mike Robinson (éds.). *World Heritage Sites and Tourism. Global and Local Relations*. London: Routledge, 2017.

esthétiques vont par conséquent incorporer une dose non négligeable d'éthique, notamment par le biais de la prise en compte de la philosophie du développement durable et de ses trois dimensions, à savoir non seulement économique, mais aussi sociale et environnementale. Ainsi, et à titre d'exemple, l'on passe de l'exclusion de la population présente dans l'aire considérée, à son incorporation pleine dans le processus de patrimonialisation, du moins en théorie.

Le surtourisme et ses périls

Cette évolution en soi positive et réjouissante est cependant contrecarrée voire mise à mal par la survenue du phénomène que l'on appelle à présent «overtourisme» ou surtourisme aux impacts négatifs ravageurs, à l'instar de la gentrification rampante. Suite à l'accroissement fulgurant du tourisme, de plus en plus nombreux sont les sites qui ploient sous un nombre vertigineux de visiteurs, ce qui malmène le patrimoine et le met indéniablement en péril. Les 54 sites, sur un ensemble de 1092 (état en mai 2019), qui figurent sur la liste du patrimoine en péril de l'Unesco ne le sont pas seulement en raison de conflits armés (Afghanistan, Irak, Libye, R. D. du Congo, Syrie, Yémen...), mais aussi pour certains comme résultat d'une surfréquentation de touristes et d'excursionnistes (centres historiques de Vienne, Jérusalem, etc.). Il est utile de rappeler ici qu'étant donné son caractère largement subjectif, le surtourisme s'avère difficile à conceptualiser. Notons à cet égard que la capacité de charge des lieux touristiques, autrement dit le nombre maximum de visiteurs que l'on ne devrait pas dépasser, est impossible à déterminer avec précision et une froide objectivité. Elle touche quatre domaines, à savoir physique (capacité d'accueil sur le plan infrastructurel), écologique (nombre à partir duquel la biodiversité en pâtit), sociologique (seuil à partir duquel les habitants rejettent les visiteurs) et psychologique (le niveau de promiscuité que les touristes eux-mêmes supportent ou





Les châteaux et parcs de Potsdam et Berlin, inscrits sur la liste de l'Unesco en 1990, attirent deux millions de visiteurs par an. C'est un «must» et il faut montrer que l'on y a été...

© Photo Rafael Matos-Wasem

non). Divers instruments peuvent être mis à contribution afin de gérer au mieux les flux de visiteurs, à savoir l'établissement de quotas, la fixation de prix d'entrée et leur hausse ou variabilité (ce qui pose des questions de justice sociale), la délimitation de zones différenciées (y compris de zones tampon) et la détermination de périodes (de fermeture et d'ouverture).

Atteindre une participation vraie

Il demeure cependant légitime de se demander comment faire rimer aujourd'hui et encore demain protection du patrimoine et exploitation touristique. La notion de développement durable et l'Agenda 21 adoptés à Rio (1992), les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, adoptés en 2000 pour être atteints en 2015) et les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD, SDGs en anglais, approuvés en 2015 pour être remplis en 2030), et leurs cibles concernées, peuvent nous fournir de précieuses pistes à cet égard. Un point se révèle cependant crucial: atteindre la participation pleine et vraie des habitants du site à travers une nouvelle gouvernance basée sur leur émancipation («empowerment») allant bien au-delà de la «consultation publique approfondie» ébauchée dans le Mémoire de Vienne. En d'autres termes, la communauté doit passer du stade d'objet à celui de sujet à part entière. Le tourisme, dont celui de type patrimonial, doit faire profiter en premier lieu à la population locale, tout en sachant que celle-ci n'est pas monolithique. Epaulée par des experts, c'est à cette dernière que

devraient revenir les décisions en matière de choix patrimonial et d'authenticité. Une communauté devrait même pouvoir décider de renoncer au tourisme tout court. De manière plus générale, il est indispensable de mener une véritable planification touristique tout en insérant cette dernière dans le cadre d'un aménagement du territoire global. L'absence d'une démarche de ce type permet d'expliquer une partie non négligeable des impacts négatifs du tourisme, qu'ils soient sociaux, écologiques ou même économiques.

A mode de conclusion, une question de nature quasi philosophique mérite d'être posée. Elle vise à réfléchir à comment éviter ou du moins minimiser les ravages provoqués par la massification à outrance du tourisme. Ne faudrait-il pas instaurer un tourisme parcimonieux et sans démesure? Ne vaudrait-il pas mieux apprécier les lieux, leurs habitants et leur patrimoine à petites gorgées en s'y immergeant vraiment au profit de tous? ■

Bibliographie

Brian Boniface, Chris Cooper. *Worldwide Destinations: the Geography of Travel and Tourism*. Oxford: Nutterworth, Heinemann, 2001.

Maria Gravari-Barbas, Sébastien Jacquot. *Atlas mondial du tourisme et des loisirs. Du Grand Tour aux voyages low cost*. Paris: Editions Autrement, coll. Atlas/Monde, 2018.

Luigi Fusco Girard, Peter Nijkamp (ed.): *Cultural Tourism and Sustainable Local Development*. London: Routledge, 2009.

Resümee

In einer sich immer rascher wandelnden Welt besitzen die Zeugen der Vergangenheit eine besondere Anziehungskraft. Zu den Faktoren, die sie bedrohen, gehört auch der Massentourismus. Ist ein harmonisches Miteinander von Kulturerbe und Tourismus überhaupt vorstellbar?

Unter der Schirmherrschaft der Unesco entstand die Welterbekonvention (1972), die die wichtigsten Kultur- und Naturerbe-Stätten schützen soll. Touristische Überlegungen flossen von Anfang an mit ein. So wird anerkannt, dass die touristische Inwertsetzung zum Schutz dieser Stätten beitragen kann. Gleichzeitig ist die Aufnahme in die Welterbeliste ein Vermarktungsargument und wirkt als starker Magnet für Menschenmassen.

Die Unesco hat mit den Kategorien der Kulturlandschaft und des immateriellen Kulturerbes neue Felder erschlossen, die ebenfalls touristisches Interesse wecken. So verlagert sich das Interesse allmählich vom Kulturerbe-Objekt an sich zu seiner Verflechtung mit seinem materiellen und gesellschaftlichen Kontext. Zu rein ästhetischen treten ethische Überlegungen. Diese erfreuliche Entwicklung wird indes zu nichte gemacht durch das Aufkommen des Overtourism. Die Anzahl der Welterbestätten, die unter der Zahl der Touristen leidet, nimmt zu.

Wie sind Kulturgüter-Erhaltung und touristische Nutzung zu vereinen? Die Nachhaltigkeitsziele der Agenda 2030 zeigen Lösungswege auf. Zentral dabei ist die Partizipation der Bevölkerung. Sie sollte vermehrt mitbestimmen können, wenn es darum geht, unser «Kulturerbe» auszuhandeln. Es braucht gleichzeitig eine touristische Planung mit globalem Horizont. Und schliesslich braucht es einen sparsameren, massvolleren Tourismus – zum Nutzen aller.